

#### 4. 討議議事録 (M/D)

##### (1) 第1次現地調査時

##### 1) 討議議事録

---

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A  
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE  
POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU STADE OMNISPORTS  
AHMADOU AHIDJO DE YAOUNDE  
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

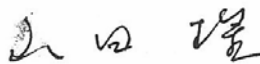
---

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Cameroun (désignée ci-après par "le Cameroun"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une Etude du Concept de Base relative au "Projet de Réhabilitation du Stade Omnisports Ahmadou Ahidjo de Yaoundé" (désigné ci-après par "le Projet") et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après par "la JICA").

La JICA a délégué au Cameroun du 12 octobre au 19 novembre 2005 une mission chargée de l'Etude du Concept de Base (désignée ci-après par "la Mission") conduite par Monsieur Osamu YAMADA, chef de Mission, conseiller technique, l'Institut pour la Coopération Internationale de la JICA.

La Mission a eu des discussions avec les responsables concernés du Ministère des Sports et de l'Education Physique (désigné ci-après par "le MINSEP") du Gouvernement du Cameroun et a effectué les études sur terrain. A la lumière des discussions, les deux parties ont confirmé les points essentiels des discussions mentionnés dans les pages suivantes. L'équipe de l'ingénieur-conseil continuera ses études sur le terrain jusqu'au 19 novembre 2005. La Mission poursuivra l'Etude et élaborera le Rapport de l'Etude du Concept de Base.

Fait à Yaoundé, le 19 octobre 2005



---

M. Osamu YAMADA  
Chef de Mission  
Mission de l'Etude du Concept de Base  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon



---

M. Paul HAMADOU  
Secrétaire Général  
Ministère des Sports et de l'Education  
Physique  
République du Cameroun



### **1. Objectif du Projet**

L'objectif du Projet est de réhabiliter et d'aménager le Stade Omnisports Ahmadou Ahidjo de Yaoundé (ci-après désigné par "le Stade"). Et la réalisation du Projet contribuera au développement de divers sports, notamment le football qui est le sport national camerounais, par l'exploitation du Stade.

### **2. Site du Projet**

Le site du Projet est situé au quartier Mfandena à Yaoundé et indiqué dans l'Annexe 1.

### **3. Organisme d'exécution**

L'organisme d'exécution et responsable du Projet est le Ministère des Sports et de l'Education Physique dont l'organigramme est indiqué dans l'Annexe 2.

### **4. Contenu de la requête et l'ordre de priorité**

Sur la base du résultat des discussions entre les deux parties, les composantes de la requête présentée par la partie camerounaise et l'ordre de priorité envisagé actuellement ont été confirmés tels qu'indiqués dans l'Annexe 3. La JICA évaluera la pertinence de la requête et recommandera son approbation au Gouvernement du Japon.

### **5. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon**

- 5-1 La partie camerounaise a pris bonne connaissance du système de l'aide financière non remboursable du Japon expliqué par la Mission et présenté en Annexe-4.
- 5-2 Au cas où l'aide financière non remboursable du Japon serait accordé au Projet, la partie camerounaise s'engage à prendre les dispositions mentionnées en Annexe 5 pour une exécution régulière du Projet.
- 5-3 La partie camerounaise a compris que le montant plafond de la coopération culturelle financière non remboursable du Japon est de 300 millions de yens japonais (environ 1.500.000.000 F/CFA) y compris les rémunérations de l'ingénieur-conseil.

### **6. Calendrier de l'étude**

La JICA a expliqué à la partie camerounaise le calendrier de l'étude comme indiqué dans l'Annexe 6 et la partie camerounaise en a pris bonne connaissance.

### **7. Autres points discutés**

- 7-1 Concernant les recommandations que la Fédération Internationale de Football Association a données à la partie camerounaise eu égard à l'utilisation du Stade pour les matchs de la qualification à la Coupe du Monde : (1) réhabilitation des vestiaires, (2) réhabilitation des toilettes, (3) numérotage des sièges, (4) aménagement du gazon et (5) réhabilitation du panneau d'affichage du score, les deux parties ont confirmé que les articles de (1) à (3) ont été presque réalisés.

7-2 La partie camerounaise a demandé d'envisager l'aménagement du stade annexe (construction des gradins pour les spectateurs). La Mission a répondu que le seul Stade faisant l'objet du Projet, il est difficile d'envisager l'aménagement des installations annexes dans le cadre du Projet et que par conséquent cette demande ne fera pas d'objet du Projet. La partie camerounaise l'a compris.

7-3 La partie camerounaise fournira les homologues nécessaires à la Mission pendant la période d'exécution du Projet.

7-4 La partie camerounaise a confirmé que le Stade ne sera pas privatisé.

Annexe-1 : Plan indiquant le site du Projet

Annexe-2 : Organigramme du MINSEP

Annexe-3 : Contenu de la requête (avec l'ordre de priorité envisagé actuellement)

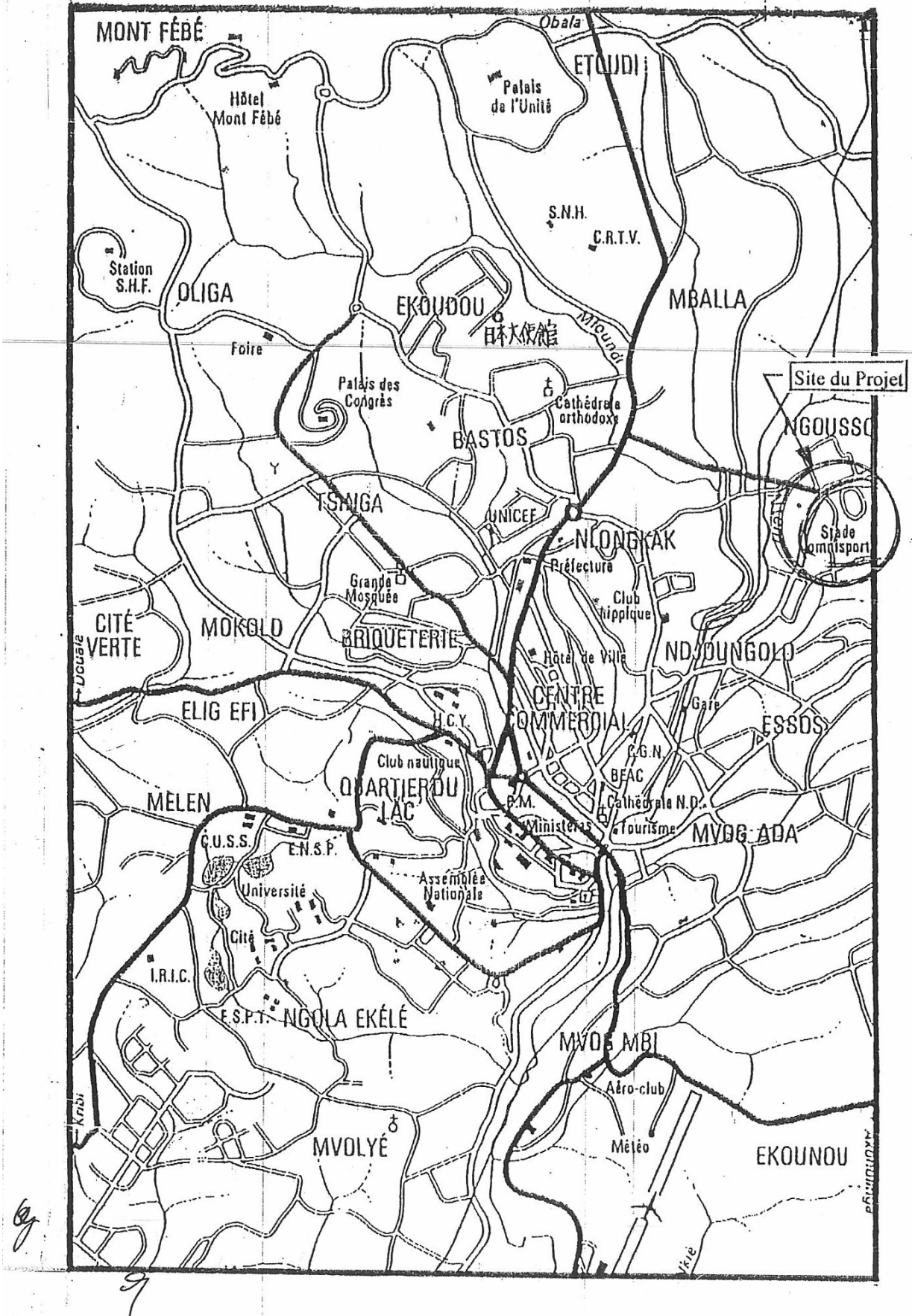
Annexe-4 : Système de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon

Annexe-5 : Principaux travaux à exécuter par chaque partie

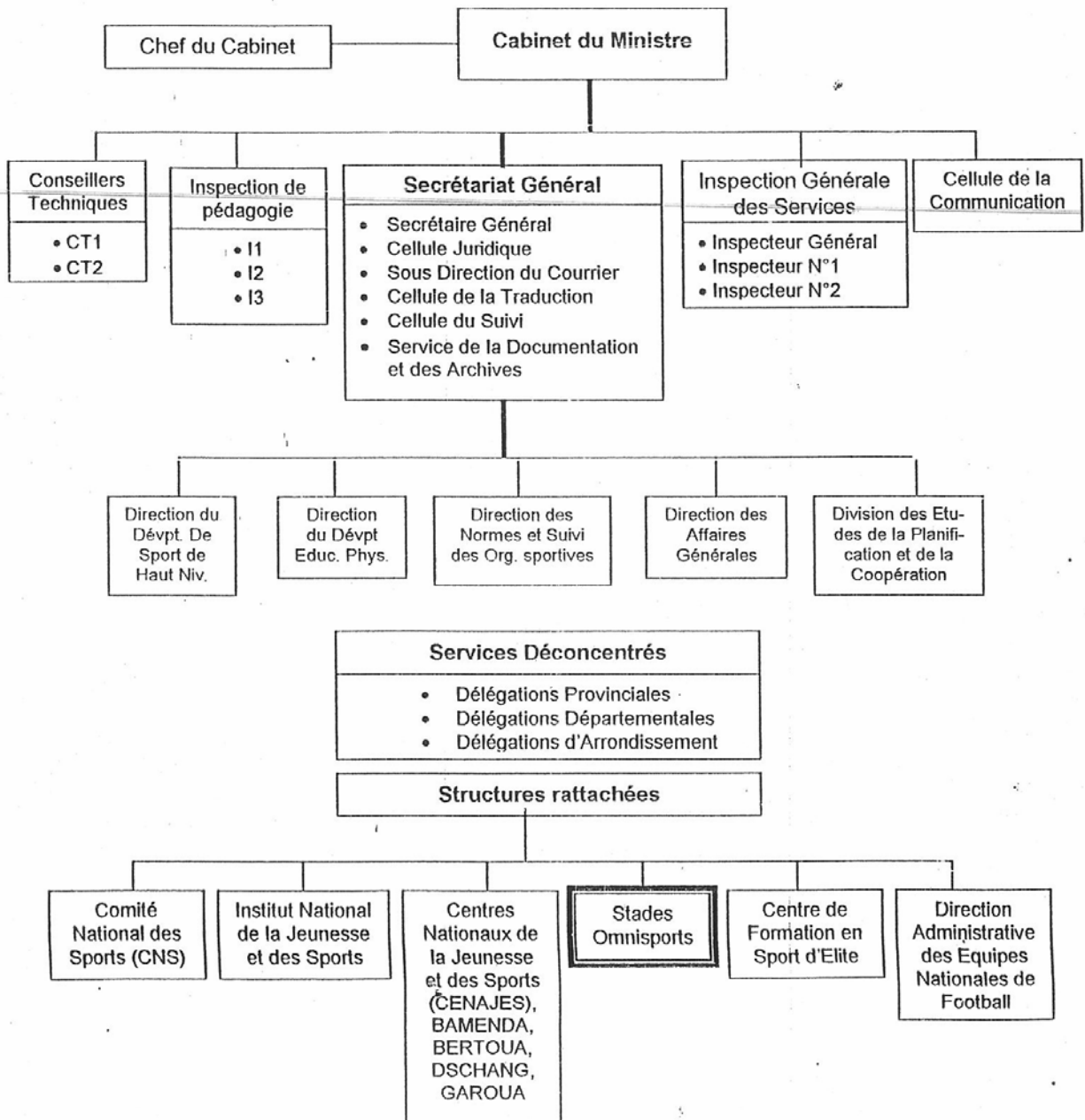
Annexe-6 : Calendrier d'exécution de l'étude

35 7

Annexe-1 Plan indiquant le site du Projet



## ORGANIGRAMME DU MINISTRE DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE



**Annexe-3 : Contenu de la requête (avec l'ordre de priorité envisagé actuellement)**

Ordre de priorité	Composantes de la requête
1	Pose d'une pelouse artificielle ou naturelle
2	Installation des projecteurs spéciaux pour matches de nuit (pylônes)
3	Travaux d'étanchéité
4	Fixation de nouveaux garde-fous
5	Réfection des équipements de radiodiffusion (haut-parleurs, microphones etc.)
6	Installation d'un marqueur de score électronique
7	Construction d'un nouvel escalier extérieur
8	Aménagement de la salle de presse
9	Pose des pavés sur la plateforme supérieure des virages et tribunes B
10	Pose des chaises plastiques pour invités spéciaux
11	Construction des nouvelles toilettes
12	Remplacement des lumières intérieures du stade
13	Réparation des escaliers existants
14	Pose de la peinture sur les gradins pour spectateurs
15	Aménagement du passage piétonnier bitumé
16	Réhabilitation des toilettes intérieures existantes

g

g